

L'agriculture

Je voudrais répéter une fois encore, monsieur le Président, que les agriculteurs du Canada connaissent de graves difficultés financières. Cette mesure les aiderait un peu. Elle servirait à diminuer quelque peu leurs problèmes, même si ce n'est pas beaucoup. Le ministre des Finances (M. Lalonde) parlait dans son budget de la nécessité de rétablir la confiance, l'espoir et l'optimisme ainsi que d'augmenter la productivité et notre compétitivité. J'ai bien écouté ces mots, monsieur le Président, mais il n'y a réellement rien dans ce budget qui puisse améliorer la confiance, l'espoir et l'optimisme des agriculteurs du Canada. Par conséquent, j'estime que cette motion devrait être étudiée sérieusement.

Mais faisons une rapide rétrospective des quatre dernières années pour savoir ce qui est arrivé au juste dans la collectivité agricole. Depuis quatre ans, près de 2,000 agriculteurs ont fait faillite. Ce chiffre est énorme, sans compter que les agriculteurs en faillite n'ont pas tous été recensés. Ainsi, ce chiffre de 2,000 englobe seulement ceux qui s'en sont remis à un syndicat de faillite et pas ceux qui ont volontairement renoncé à leur entreprise. Durant la seule année 1983, quelque 488 agriculteurs ont déclaré faillite. Ce chiffre est de près de quatre fois supérieur à celui de 1979. En effet, on avait compté en 1979 environ 125 faillites. En 1983, on en a compté 488. Dans l'ouest du Canada, par exemple, le chiffre de 1982 a doublé en 1983. Comment expliquer qu'il en ait été ainsi? Eh bien, monsieur le Président, essentiellement pour des raisons indépendantes de la volonté des agriculteurs. Ce n'est certainement pas parce qu'ils n'ont pas été productifs. Et ce n'est pas non plus parce qu'ils auraient mal géré leur exploitation. Cette situation est en somme imputable à des événements auxquels ils ne pouvaient manifestement rien changer, notamment les bas prix des denrées et les coûts élevés de la production, et surtout à des mesures politiques du gouvernement.

Ce phénomène est dû à deux facteurs très importants, monsieur le Président. Premièrement, la politique du gouvernement relative au loyer de l'argent et deuxièmement sa politique relative aux prix de l'énergie. Cette dernière politique n'est nullement justifiée à l'heure actuelle. Il s'agit au fond du plus grand arnaque financier qu'il ait jamais été donné à un gouvernement fédéral de perpétrer dans ce pays, et ce au détriment des producteurs de denrées alimentaires. Or nous savons que le pourcentage de la population qui se consacre à l'agro-alimentaire est le plus faible de tous les pays industrialisés. Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de matraquer davantage l'agriculteur avec ce coût supplémentaire simplement pour mieux garnir les coffres de l'État.

Nous n'avons pas oublié la campagne électorale de 1980 et la promesse que nous avaient faite les libéraux de maintenir les prix de l'énergie à des niveaux peu élevés. Certes, les libéraux n'ont pas promis qu'ils les baisseraient à un niveau particulier, mais ils n'ont assurément pas prévenu les Canadiens que les prix allaient atteindre les sommets d'aujourd'hui. Mais qu'on me permette de rappeler les événements des quatre dernières années. J'ai pris la peine un peu plus tôt cet après-midi de téléphoner au concessionnaire du Gulf dans le village de Two Hills, en Alberta, pour lui demander combien coûte aujourd'hui le carburant agricole et combien il coûtait il y a exactement quatre ans de cela. En février 1980, l'essence utilisée pour la production agricole coûtait 72.96c. le gallon. A la même époque, le gazole coûtait 65.68c. le gallon. Aujourd'hui, en février 1984, le prix de l'essence qu'achètent les agriculteurs

pour la production alimentaire est de \$1.45 le gallon. Ce prix tient compte d'une diminution de la taxe provinciale de 32c. décidée en 1982. Par conséquent, si la taxe provinciale qui était en vigueur en 1980 n'avait pas été supprimée, le prix aurait été augmenté de 32c. supplémentaires, ce qui l'aurait porté à \$1.77 le gallon. Dans le cas du gazole, le prix actuel est de \$1.37. Là encore, cela tient compte de la diminution de 32c. de la taxe provinciale qui est entrée en vigueur en 1982. Même en tenant compte de cela, on peut dire que le prix du carburant a doublé pendant ces quatre ans. Nous nous souvenons tous de la déclaration que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a faite le 31 janvier 1980 à Alvinston, en Ontario. Il a dit ceci:

La politique agricole du parti libéral va procurer des avantages aux agriculteurs et aux consommateurs...

L'augmentation des coûts de production des agriculteurs sera contenue, et il en ira donc de même pour les prix de détail...

Les carburants servant à la production agricole seront exonérés de la taxe d'accise, et l'on établira une structure de prix spéciale.

Au fond, monsieur le Président, nous demandons au gouvernement et particulièrement au ministre de l'Agriculture de tenir au moins une partie de la promesse qu'il a faite en janvier 1980. S'il ne le faisait pas, il commettrait une véritable trahison. La suppression de la taxe de vente de 9 p. 100 sur le gazole et l'essence servant à la production alimentaire ferait baisser le prix du carburant d'environ 17 ou 18c. C'est loin d'être négligeable. Si l'on supprimait en plus la surtaxe de propriété canadienne, qui s'élève à 4.5c. le gallon et qui n'a plus de raison d'être, nous pourrions faire économiser 22.5c. le gallon aux producteurs. Cela les aiderait énormément. Les taxes que prélève le gouvernement fédéral sur les carburants servant à l'agriculture représentent environ 30 à 40 p. 100 du prix à la pompe. Sur le prix de vente de chaque gallon d'essence ou de carburant, environ 62c. se retrouvent dans les coffres du gouvernement fédéral. Cela coûte aux agriculteurs canadiens environ 275 millions de dollars par an. En 1981, les agriculteurs ont dépensé 1.2 milliard de dollars pour l'énergie. En outre, ils ont dépensé 600 à 700 millions de dollars pour l'engrais y compris une taxe sur l'énergie d'environ 10 p. 100. Quand on considère les taxes sur le combustible seulement, elles représentent 20 p. 100 de toutes les dépenses pour l'énergie. Par conséquent, monsieur le Président, je prétends que ce n'est pas une proposition outrée.

● (1610)

En 1981, les agriculteurs des Prairies ont versé en moyenne la somme de \$5100 en frais directs pour l'énergie. Ces frais font monter énormément les coûts de production agricole ce qui tend à resserer l'étau coût-prix. Nous constatons que les coûts agricoles ont triplé depuis 1971. Depuis le début de 1980, ils ont augmenté de 33 p. 100. Dans l'intervalle, le prix de vente des produits agricoles sont demeurés pour ainsi dire stationnaires. Si vous utilisez le facteur de dégonflement des prix, vous constaterez que les prix des marchandises sont inférieurs au niveau de 1972-1973.

Le prix des céréales, monsieur le Président, en est un excellent exemple. Le prix du producteur, aux ports de Thunder Bay ou de Vancouver, a été de \$196.43 la tonne métrique pour l'année-récolte 1979-1980. Aujourd'hui, en incluant le dernier paiement de l'année 1982-1983, le prix net réalisé a atteint \$192.34. Je ne devrais pas parler de «prix net» réalisé. Il s'agit du prix net à la ferme. Par conséquent, le prix des céréales